



Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20260918-2026_168_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain pour l'extension du dispositif de vidéoprotection (7.5)**

Service : *Pôle opérationnel (VH - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément à l'article L.2122.22 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle consistant à demander à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales et à tout autre organisme financeur, l'attribution de subventions, sans restriction,

VU les conditions d'éligibilité à des subventionnements du Conseil Départemental de l'Ain,

VU le budget 2026 et la programmation budgétaire pluriannuelle de la Ville,

CONSIDÉRANT que les travaux d'extension du dispositif de vidéoprotection sont éligibles au dispositif de subventionnement du Conseil Départemental de l'Ain,

DÉCIDE

✚ **D'APPROUVER** les travaux d'extension du dispositif de vidéoprotection,

✚ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessous exposé :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres (sera ajusté en fonction des financements obtenus)		77 223.00 €	85 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement		77 223.00 €	85 %
Union européenne			
Etat – DETR ou DSIL			
Etat – autre (à préciser)			
Conseil régional AURA			
Conseil départemental de l'Ain		13 627.00 €	15 %
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques		13 627.00 €	15 %
Total HT		90 850.00 €	100 %

✚ **DE SOLLICITER** un subventionnement dans le cadre d'une subvention du Conseil Départemental de l'Ain à hauteur de 13 627.00 € représentant 15% du coût total du projet,

✚ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

 **DE SIGNER** tout document relatif à cette opération.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 18 septembre 2026.

Le Maire,
Patrice DUNAND

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 001-210101739-20260918-2026_168_DEC-DE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 21 septembre 2026 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 21 septembre 2026.

